Communiqué de presse

Création d'une force de réserve médicale et paramédicale territoriale des établissements de santé de Loire Atlantique afin de faire face à l'épidémie de COVID 19

Le 30 mars 2020, l'ensemble des établissements du groupement hospitalier de territoire de Loire Atlantique (GHT 44), l'Institut de Cancérologie de l'Ouest, ainsi que les cliniques privées du département, ont acté la création d'une force de réserve médicale et paramédicale sur l'ensemble du territoire, par la signature d'une convention cadre de coopération. Cette création intervient sous l'impulsion du CHU de Nantes, établissement support du groupement hospitalier de territoire de Loire Atlantique, chargé par l'Agence Régionale de Santé, d'animer et de construire avec l'ensemble des partenaires, la réponse aux besoins de santé du territoire en période d'épidémie.

L'objectif de la convention est de permettre à l'ensemble des professionnels de santé de ces structures de se déployer dans les différents établissements de Loire Atlantique, pour contribuer notamment à renforcer les capacités de réanimation, dont le nombre de lits prévoit d'être doublé sur le département. Dans ce cadre, il est également possible pour les établissements de programmer dans d'autres établissements des interventions chirurgicales initialement prévues dans les hôpitaux placés en première ligne pour accueillir des patients victimes de l'épidémie CoViD 19 (le CHU de Nantes et le CH de Saint Nazaire).

Cette convention donne un cadre juridique à l'exercice de plus de 20 000 professionnels de santé sur le territoire, mobilisés de façon exceptionnelle et exemplaire dans ce contexte. Elle encadre également les coopérations en matière de soins palliatifs et de soutien médico-psychologique aux professionnels de santé, par la création d'astreintes territoriales d'avis et de soutien.

Cette démarche constitue un signe fort de coopération de l'ensemble des offreurs de soins du département, pour faire face à l'épidémie de CoViD19, tant pour les patients touchés par cette épidémie, que pour les autres, dont la continuité de prise en charge doit être maintenue. Elle a été saluée par l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire qui soutient cette initiative.

A la demande de l'Agence Régionale de Santé, le CHU de Nantes, en tant qu'établissement support du GHT 44, coordonne également les établissements du GHT (Centre hospitalier de Saint-Nazaire, Centre hospitalier de Châteaubriant-Nozay-Pouancé, Centre Hospitalier Erdre et Loire, Centre hospitalier Spécialisé de Blain, Centre Hospitalier Spécialisé Georges Daumézon, Centre Hospitalier Sèvre et Loire, Hôpital intercommunal du Pays de Retz, Hôpital Intercommunal de la Presqu'Ile, Centre Hospitalier de Maubreuil, Centre Hospitalier de Savenay, Hôpital de Corcoué-sur-Logne, Centre hospitalier de Clisson) et les établissements privés FHP et FEHAP (Hôpital Privé du Confluent, Clinique Jules Verne, Clinique Santé Atlantique, Clinique Bretéché, ICO, Clinique St Marie (Châteaubriant), et pour le territoire de Saint-Nazaire la Clinique de l'Estuaire et la Clinique de l'Europe). L'entreprise Phileas Anesthésistes, regroupement les anesthésistes de Jules Verne est également associé à cette démarche. Il est important de souligner la très forte mobilisation de l'ensemble de ces acteurs dans ce cadre. Chacun a déprogrammé ses activités non urgentes et mis ses compétences en commun pour permettre une meilleure complémentarité et ainsi démultiplier les capacités de prise en charge. Cette union, dans une situation exceptionnelle, est remarquable.

*=> Ce ne sont pas moins de **21 établissements de santé mobilisés** sur le département de Loire-Atlantique dans la prise en charge des filières de patients CoViD-19 (niveaux 1-2-3-4). La réflexion ne s'inscrit pas dans une logique établissements publics/établissements privés mais dans le cadre d'une filière de prise en charge globale au service des patients.*

Pour plus d'informations, contactez la Direction Communication du CHU de Nantes (02.40.08.71.85)